

**L'hon. M. Hees:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Si la décision que vous avez rendue dans votre sagesse est maintenue, n'importe quel gouvernement aura à l'avenir le droit de traiter de cette manière les questions de grande importance pour le Parlement et le pays, et j'estime...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député ne soulève pas une nouvelle question de privilège. Si je dois demeurer Orateur de cette Chambre, je ne puis permettre aux députés de faire des décisions rendues.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je vois autour de moi 262 députés qui seraient de meilleurs Orateurs que moi, mais pour le moment, j'occupe cette charge et j'assume une responsabilité que m'ont confiée les députés. J'ai rendu une décision. Le député de Prince-Edward-Hastings a toujours été l'un de ceux qui ont appuyé la présidence.

**Des voix:** Oh!

**M. l'Orateur:** Je demande son aide.

**L'hon. M. Hees:** J'ai toujours appuyé vos décisions, monsieur l'Orateur, et j'accepte celle-ci. J'étais sur le point d'en appeler à votre sens de l'équité et de vous demander de ne pas prendre une décision définitive maintenant, mais de la différer de quelques heures afin d'y réfléchir, comme vous l'avez fait dans le passé. Mais lorsque vous rendrez votre décision, mes amis et moi l'accepterons.

**M. l'Orateur:** Le député reconnaîtra que le point a été soulevé très fréquemment. S'il était nouveau, la présidence ne serait peut-être pas justifiée à rendre un jugement immédiat. Mais il s'agit d'un point qui a été soulevé à maintes reprises—non seulement cette année ou l'année dernière, mais très souvent, et la décision a toujours été la même. Bien qu'on puisse convenir qu'il s'agit d'un grief, ce n'est pas une question de privilège; je me sens donc lié par les décisions de mes estimables prédécesseurs et par mes propres décisions antérieures.

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, avec tout le tact et l'objectivité qui me caractérisent, je vais annoncer ce qui, je le crois, a été convenu pour les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine en cours.

Nous commencerons aujourd'hui comme on l'a déjà annoncé, par la reprise du débat portant deuxième lecture du bill tendant à modifier la loi sur les parcs nationaux, que suivra la reprise du débat portant deuxième lecture

de l'amendement relatif à la conservation du pétrole et du gaz. Demain, nous mettrons en délibération, à l'étape du rapport, le bill visant à modifier la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens. Jeudi sera un jour réservé à l'opposition, sous les auspices du Ralliement des créditistes. Vendredi nous passerons à la troisième lecture du bill visant à modifier la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens, s'il n'a pas été adopté la veille, puis à l'étude, au stade du rapport, du bill sur le Centre canadien de recherches pour le développement international.

#### L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

DÉPÔT DE L'EXPOSÉ ANNUEL DE 1969

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des exemplaires en anglais et en français de l'Exposé annuel de 1969 de l'Agence canadienne de développement international.

#### RECOURS À L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

##### LES POSTES

LE RALENTISSEMENT DU SERVICE À  
MONTREAL

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je veux présenter une motion non litigieuse. Avec l'appui de mon honorable ami de Sainte-Marie, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 26 du Règlement, pour discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, notamment, le ralentissement du service postal dans la ville de Montréal, lequel a paralysé la distribution du courrier. Cette question relève de la compétence administrative du gouvernement du Canada et prend à l'heure actuelle les proportions d'une crise.

● (2.30 p.m.)

Je me bornerai à dire que je propose cette motion pour des raisons qui, je crois, sont évidentes. Dans de nombreux milieux on se préoccupe beaucoup de la manière dont le ministre veut régler le différend, qui a débuté le 2 février et qui coûte déjà très cher aux usagers de la poste dans la province de Québec.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse auprès du chef de l'opposition d'interrompre sa déclaration. Je sais que nous opérons en vertu d'un Règlement relativement